



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 21 septembre 2026



LA FGAAC-CFDT MILITE POUR OBTENIR UN DÉLAI DE SÉJOUR POUR L'ACCÈS AU TA-3 ET AU TB-4 !

Au-delà des postures de certaines OS, la création des niveaux TA-3 et TB-4 revendiquée avec opiniâtreté durant plusieurs années ET OBTENUE PAR LA SEULE FGAAC-CFDT, est indiscutablement une excellente mesure !

La question n'est en réalité pas de savoir si les niveaux TA-3 et TB-4 sont une bonne ou une mauvaise idée de la FGAAC-CFDT, mais plutôt de savoir à quel moment de la carrière, il sera possible pour les conducteurs statutaires de les atteindre !

Pour ce faire, la FGAAC-CFDT revendique la création d'un délai de séjour maximal garantissant l'accès au TA-3 et au TB-4, de la même manière que pour les niveaux TA-2 et TB-3.

Cette mesure permettrait de corriger les écarts existants en matière de déroulement de carrière entre des conducteurs travaillant sur des régions différentes et garantirait à un maximum d'ADC l'accès à la PR terminale de la grille ! ☺☺☺

**LA DIRECTION A PRIS L'ENGAGEMENT DE RÉUNIR
UN GROUPE DE TRAVAIL APRÈS LES NOTATIONS
LA FGAAC-CFDT EXIGE QU'IL SOIT TRÈS VITE TENU !**

CRÉATION D'UN DÉLAI DE SÉJOUR POUR L'ACCÈS AU TA-3 ET AU TB-4 :

LE GROUPE DE TRAVAIL PRÉVU
PAR L'ACCORD SALARIAL 2026 DOIT
ÊTRE PROGRAMMÉ !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LA FGAAC-CFDT ÉCRIT AU DRH DU GROUPE POUR LUI DEMANDER DE RESPECTER LES ENGAGEMENTS PRIS DANS L'ACCORD SALARIAL 2026 !

Lors des négociations de l'accord salarial 2026, la FGAAC-CFDT a de nouveau porté, seule, sa revendication de création d'un délai de séjour maximum d'accès aux niveaux TA-3 et TB-4 !

Malgré l'insistance de la FGAAC-CFDT, la Direction n'a pas répondu favorablement à cette revendication mais la programmation d'un groupe de travail sur le déroulement de carrière des agents statutaires a été actée. Celui-ci devra notamment examiner la question de la création de délais de séjour pour les niveaux fin de carrière, dont le TA-3 et le TB-4 !

En savoir



RETROUVEZ LE COURRIER DE LA FGAAC-CFDT

➔ REVENDEICATIONS FGAAC-CFDT EN FAVEUR DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :



ACCÈS AU TA-3 ET AU TB-4 :

➔ La FGAAC-CFDT demande l'amélioration des conditions d'accès au TA-3 et au TB-4 ainsi qu'aux nouvelles PR de fin de carrière, grâce à un délai de séjour, permettant de garantir à un maximum d'ADC l'accès à la PR terminale en fin de carrière.



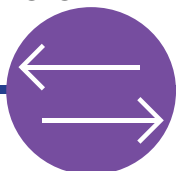
GLISSEMENT DE LA GRILLE ADC :

➔ La FGAAC-CFDT propose un glissement de la grille statutaire des ADC, permettant d'améliorer le déroulement de carrière de l'ensemble des conducteurs statutaires quel que soit leur âge, leur niveau et leur résidence.



GRILLE ADC CONTRACTUELS :

➔ La FGAAC-CFDT porte le projet de création d'une grille de rémunération pour les ADC contractuels permettant d'offrir de réelles perspectives d'évolution de carrière et fixant des délais de séjour pour les passages en classe.



RÉDUCTION DÉLAIS DE SÉJOUR PR :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la réduction du délai de séjour maximal sur chaque PR de la grille statutaire ADC à 3 ans au lieu des délais de 4 à 5 ans existant actuellement (avec mesure équivalente pour les ADC contractuels).



MESURES D'AMORÇAGE :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la poursuite des mesures d'amorçage du TA-3/TB-4 et des nouvelles PR de fin de carrière gagnées par la FGAAC-CFDT, grâce à l'attribution d'une enveloppe de PR hors compte en 2027 !



DÉLAI DE SÉJOUR TA-2 ET TB-3 :

➔ En plus de la création d'un délai de séjour maximum pour l'accès au TA-3 et au TB-4 la FGAAC-CFDT revendique une réduction du délai de séjour maximal pour l'accès aux niveaux TA-2 et TB-3 de la grille ADC !